

| C Y R I L L I G N A C |

Pour participer à l'offre, vous devez :

- Vous rendre **entre le 8 septembre 2015 et le 2 janvier 2016** (ces deux jours étant inclus) dans les hypermarchés à enseigne Carrefour situés en France métropolitaine et participant à l'opération (cf liste des magasins ne participant pas à l'opération ci-après) ;
- Retirer le collecteur à l'accueil de votre magasin, en caisse ou sur le présentoir prévu à cet effet.
- **Effectuer des achats, entre le 8 septembre 2015 et le 2 janvier 2016, pour un montant minimum de 10 €** (hors carburant, services (billetterie, assurances, voyages, téléphonie, parapharmacie, bijouterie) et cartes cadeaux).

Par tranche de 10 € d'achats, une (1) vignette vous sera remise par l'assistante de caisse, soit :

- de 10 € à 19,99 € d'achats : 1 vignette
- de 20 € à 29,99 € d'achats : 2 vignettes
- de 30 € à 39,99 € d'achats : 3 vignettes
- etc...

ATTENTION :

2 achats effectués lors de la période de l'offre ne peuvent se cumuler entre eux (exemple : un client dépense 5 € le 10/11 et 7 € le lendemain : aucune vignette ne lui sera remise).

- Obtenir au minimum **10 vignettes** pendant la période susmentionnée ;
- Coller les vignettes dans les grilles du collecteur.

Pour bénéficier de 70% de remise sur un produit de la gamme Cyril Lignac vous devez:

- **Entre le 8 septembre 2015 et le 9 janvier 2016**, choisir un produit de la gamme Cyril Lignac se trouvant sur le présentoir prévu à cet effet dans votre magasin ;
- Vous rendre à la caisse de votre magasin et remettre à l'assistante de caisse le collecteur sur lequel **10 vignettes** auront préalablement été collées. Tout collecteur incomplet, altéré, modifié, photocopié ou endommagé ou contenant d'autres vignettes que celles utilisées pour l'opération se verra refusé par le magasin.

Le collecteur complété, sera barré et conservé par l'assistante de caisse.

L'assistante de caisse vous accordera alors une remise de 70% (les prix sans remise ainsi que les prix remisés sont précisés sur le collecteur) :

- 10 vignettes collectées = 70% de remise sur un (1) produit de la gamme Cyril Lignac
- 20 vignettes collectées = 70% de remise sur deux (2) produits de la gamme Cyril Lignac
- 30 vignettes collectées = 70% de remise sur trois (3) produits de la gamme Cyril Lignac
- etc...

Procédure service après-vente :

- Dans le cas d'un produit faisant l'objet d'un défaut de fabrication, nous échangeons votre produit.
- Nous rappelons que toute mauvaise utilisation du produit ne peut faire l'objet d'un échange.
- Dans le cas d'un produit faisant l'objet d'un défaut de fabrication mais qui ne serait plus disponible, nous vous remboursons votre article (merci de bien vouloir vous munir de votre ticket de caisse).

Si vous demandez le remboursement du ou des produit(s) acheté(s) avec u prix remisé, les vignettes nécessaires à cet achat vous seront restituées (Prix remboursé = prix payé)

Liste des magasins à enseigne Carrefour ne participant pas à l'opération :

Carrefour Vernon & Carrefour Villefranche de Rouergue

| C Y R I L L I G N A C |

Pour participer à l'offre, vous devez :

- Vous rendre **entre le 8 septembre 2015 et le 2 janvier 2016** (ces deux jours étant inclus) dans les hypermarchés à enseigne Carrefour Market situés en France métropolitaine et participant à l'opération (cf liste des magasins ne participant pas à l'opération ci-après) ;
- Retirer le collecteur à l'accueil de votre magasin, en caisse ou sur le présentoir prévu à cet effet.
- **Effectuer des achats, entre le 8 septembre 2015 et le 2 janvier 2016, pour un montant minimum de 10 €** (hors carburant, services (billetterie, assurances, voyages, téléphonie, parapharmacie, bijouterie) et cartes cadeaux).

Par tranche de 10 € d'achats, une (1) vignette vous sera remise par l'assistante de caisse, soit :

- de 10 € à 19,99 € d'achats : 1 vignette
- de 20 € à 29,99 € d'achats : 2 vignettes
- de 30 € à 39,99 € d'achats : 3 vignettes
- etc...

ATTENTION :

2 achats effectués lors de la période de l'offre ne peuvent se cumuler entre eux (exemple : un client dépense 5 € le 10/11 et 7 € le lendemain : aucune vignette ne lui sera remise).

- Obtenir au minimum **10 vignettes** pendant la période susmentionnée ;
- Coller les vignettes dans les grilles du collecteur.

Pour bénéficier de 70% de remise sur un produit de la gamme Cyril Lignac vous devez:

- **Entre le 8 septembre 2015 et le 9 janvier 2016**, choisir un produit de la gamme Cyril Lignac se trouvant sur le présentoir prévu à cet effet dans votre magasin ;
- Vous rendre à la caisse de votre magasin et remettre à l'assistante de caisse le collecteur sur lequel **10 vignettes** auront préalablement été collées. Tout collecteur incomplet, altéré, modifié, photocopié ou endommagé ou contenant d'autres vignettes que celles utilisées pour l'opération se verra refusé par le magasin.

Le collecteur complété, sera barré et conservé par l'assistante de caisse.

L'assistante de caisse vous accordera alors une remise de 70% (les prix sans remise ainsi que les prix remisés sont précisés sur le collecteur) :

- 10 vignettes collectées = 70% de remise sur un (1) produit de la gamme Cyril Lignac
- 20 vignettes collectées = 70% de remise sur deux (2) produits de la gamme Cyril Lignac
- 30 vignettes collectées = 70% de remise sur trois (3) produits de la gamme Cyril Lignac
- etc...

Procédure service après-vente :

- Dans le cas d'un produit faisant l'objet d'un défaut de fabrication, nous échangeons votre produit.
- Nous rappelons que toute mauvaise utilisation du produit ne peut faire l'objet d'un échange.
- Dans le cas d'un produit faisant l'objet d'un défaut de fabrication mais qui ne serait plus disponible, nous vous remboursons votre article (merci de bien vouloir vous munir de votre ticket de caisse).

Si vous demandez le remboursement du ou des produit(s) acheté(s) avec u prix remisé, les vignettes nécessaires à cet achat vous seront restituées (Prix remboursé = prix payé)

Liste des magasins participants disponibles sur Carrefour.fr